

## Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2019, candidatez pour devenir garant de la CNDP

Suite à la réforme du dialogue environnemental de 2016, les désignations de garants de la concertation se sont considérablement accrues. La complexité de certains projets a par ailleurs amené la CNDP à désigner des équipes de garants afin de permettre une analyse plus fine des enjeux et un meilleur respect du droit à la participation et à l'information. Plus encore, les saisines et les demandes de désignation de garants se multiplient dans des régions où les garants ne sont pas assez nombreux. Enfin, la procédure expérimentale supprimant l'enquête publique en Bretagne et dans les Hauts-de-France devrait induire une croissance des saisines pour désignation de garants dans ces régions.

Dans ce cadre, la CNDP lance un nouvel appel à candidatures pour devenir garant de la concertation. La CNDP est à la recherche de personnes provenant d'horizons divers et sensibles à sa mission : garantir le droit à l'information et à la participation du public. Les candidats devront témoigner de leur grand intérêt pour les questions relatives à la démocratie environnementale et avoir des connaissances dans les domaines suivants :

- les procédures relatives à la participation du public prévues par le code de l'environnement ;
- les fondamentaux de la démocratie participative : méthodes de mobilisation du public ; place de l'expertise dans une démarche de participation ; articulation avec la prise de décision ;
- le fonctionnement de la CNDP.

### LE PROCESSUS DE SÉLECTION

- Candidature en ligne : 1er juillet au 15 septembre 2019
- Examen des candidatures et première sélection : 15 septembre au 15 octobre 2019
- Auditions des candidats : novembre et décembre 2019
- Publication de la nouvelle liste nationale de garants : 8 janvier 2020

**Candidatez en ligne du 1er juillet au 15 septembre 2019 sur : [www.debatpublic.fr/garants](http://www.debatpublic.fr/garants)**

## Jean-Michel Fourniau présidera le débat public sur le projet de liaison routière Fos-Salon

Saisie par Mme Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, du projet de liaison routière entre Fos et Salon, le 7 mai 2019 la CNDP a décidé de l'organisation d'un débat public. Celui-ci sera animé par une commission particulière présidée par M. Jean-Michel Fourniau. Sociologue et président du GIS Démocratie et Participation, Jean-Michel Fourniau mène des travaux sur la CNDP et les démarches de participation qu'elle organise.

## Concertation à venir sur le projet de prolongement du Tram 8 de Saint-Denis Porte de Paris à Rosa Parks

La concertation sur ce projet se déroulera du 9 septembre au 26 octobre 2019 sous l'égide d'une garante, Mme Fatima Ouassak. Île-de-France Mobilités, maître d'ouvrage du projet, a mis en place plusieurs modalités de concertation : une page « Donner votre avis » sur le site du projet (<https://tram8.iledefrance-mobilites.fr/donner-votre-avis/>) ; une page Facebook dédiée au projet ; des cartes T pour donner son avis ; une balade urbaine permettant de découvrir le tracé du tramway ; deux ateliers participatifs thématiques et trois rencontres de proximité pendant lesquelles le maître d'ouvrage présentera son projet, répondra aux questions et recueillera les avis du public.

*Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques. La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (magistrats, élus et représentants de la société civile). Cette pluralité est la garantie de l'indépendance et de la neutralité de la CNDP. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.*